

	<b>Enquête sur les conditions de travail des artistes en Valais</b>		
	Enquête réalisée entre mars et avril 2022 par Hélène Mariéthoz		
	Sur proposition de mandat de Visarte Valais		

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>L'enquête     auprès des artistes</b>	
<b>Cadre de l'enquête et méthodologie</b>	<b>5</b>
<b>Les grandes lignes</b>	<b>6</b>
<b>L'enquête en détail Profils des participants : principaux résultats</b>	<b>7</b>
<b>Profils des participants : synthèse</b>	<b>9</b>
<b>Pratique artistique : principaux résultats</b>	<b>10</b>
<b>Pratique artistique : synthèse</b>	<b>12</b>
<b>Rémunération : principaux résultats</b>	<b>13</b>
<b>Éléments de contexte</b>	<b>15</b>
<b>Rémunération : synthèse</b>	<b>16</b>
<b>Charges sociales : principaux résultats</b>	<b>17</b>
<b>Charges sociales : synthèse</b>	<b>18</b>
<b>Conditions de travail: principaux résultats</b>	<b>20</b>
<b>Conditions de rémunération : synthèse</b>	<b>24</b>
<b>Artiste et valaisan</b>	<b>25</b>
<b>Sélection des observations des enquêtés</b>	<b>26</b>
<b>L'enquête auprès     des structures</b>	<b>27</b>
<b>Les grandes lignes</b>	<b>28</b>
<b>Synthèse</b>	<b>33</b>
<b>Recommandations générales</b>	<b>34</b>

La présente enquête a pour but de faire un état des lieux des conditions de travail des artistes\* dans le domaine de l'art contemporain en Valais et de collecter des données afin d'étudier comment faire évoluer et harmoniser ces conditions. L'enquête inclut les artistes<sup>1</sup> habitant et/ou actifs·x·ves dans le canton du Valais qui ont une activité professionnelle dans le domaine de l'art contemporain (artistes visuels·x·les, performeurs·x·euses, curateurs·x·trices indépendants·x·tes, critiques, chercheurs·x·euses, etc.).

L'enquête a également été réalisée auprès des lieux, festivals et espaces d'art publics ou privés présentant des projets d'art contemporain, subventionnés ou non par le Canton du Valais.

Les revenus des artistes en lien avec leur activité artistique<sup>2</sup> proviennent de différentes sources et correspondent à différents types de rétribution et de statut dont nous identifions :

- La vente de l'œuvre d'art réalisée par les galeries et/ou en atelier
- La rémunération pour la réalisation d'un projet, celui-ci pouvant aboutir à la production d'une œuvre commercialisable ou non vouée à la vente (performance, installation, vidéo, sons... réalisés in situ)
- La rémunération pour la réalisation d'un mandat (espace public, concours, Kunst am Bau...)
- La rémunération pour la recherche à la réalisation d'une œuvre (bourses, résidences...)

Notre enquête décrit et quantifie les pratiques en cours en Valais en distinguant les sources de revenu et les modes de financement, dans le but d'identifier les améliorations à apporter pour de meilleures conditions de travail et une meilleure protection sociale.

<sup>1</sup> Artiste : Toute personne qui a une activité professionnelle dans le domaine de l'art contemporain (artistes visuels·x·les, performeurs·x·euses, curateurs·x·trices indépendants·x·tes, critiques, chercheurs·x·euses, etc.).

Structure : Organisation sans but lucratif qui présente des projets artistiques.

Rémunération : Paiement de l'artiste\* pour le travail convenu dans le cadre d'un projet artistique, montant séparé du budget de production. Les formes et dénominations de la rémunération peuvent être : cachet, honoraire, salaire, émoluments etc.

<sup>2</sup> L'étude d'Isabelle Moroni sur les parcours professionnels d'artistes valaisans réalisée en 2014 définit le métier d'artiste comme « un faisceau de tâches (Becker, 2009) plus ou moins coordonnées, plus ou moins proches les unes des autres et auxquelles se rattachent des compétences diverses et multiples. À la pluriactivité (Bureau, Perrenoud, et al., 2009) qui articule un travail régulier rémunéré et le travail proprement artistique dont la rémunération est plus incertaine, s'ajoutent les différentes tâches du métier qui vont de la création à la vente, en passant par la diffusion de l'œuvre. Ces actions ne sont pas forcément linéaires, repérables, ni indispensables. On sait que bon nombre de créations ne quitteront jamais l'atelier ou l'ordinateur de l'artiste. Certaines œuvres ne sont pas destinées à être vendues mais juste à être montrées. Les performances sont conçues dans l'instant, mêlant étroitement création et diffusion ». in [Parcours d'artistes, chemin d'épreuves... Étude exploratoire portant sur les parcours professionnels de 28 artistes actifs sur le territoire valaisan](#), Isabelle Moroni. Avec la collaboration de Jeanne-Marie Chabloz, Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de la culture, Janvier 2014

# **L'enquête auprès des artistes**

# Cadre de l'enquête et méthodologie

Le recensement exhaustif des artistes actifs-x-ves en Valais est impossible, tant par l'absence d'outil statistique pour une population au statut multiple, que par sa mobilité et la définition même d'« artiste valaisan.ne » qui la prolonge (voir Parcours d'artistes, chemin d'épreuves, Isabelle Moroni, 2017)<sup>3</sup>. Au moment de décider de la diffusion de l'enquête, la question du périmètre s'est posée : qui concerne-t-elle ? les artistes résidant en Valais indépendamment de leur origine ? Les artistes d'origine valaisanne ? les artistes actifs sur le territoire ? formés dans le canton ? inspirés par le Valais ? Tous ces critères ont été pris en considération, réunissant les fichiers des membres de Visarte, les artistes inscrits sur la plateforme Culture Valais, et les contacts personnels des Valaisans résidant hors territoire. Cette question de la définition de l'« artiste valaisan » a été adressée aux artistes enquêtés et introduite dans le questionnaire.

L'enquête se base sur une méthode de sondage par recrutement via les associations professionnelles, les réseaux publics et personnels et par les réseaux sociaux. L'enquête a été envoyée à 300 personnes via courriel personnel et via les newsletters de Visarte Valais et Visarte Wallis, ainsi que la newsletter de mars de CultureValais/KulturWallis.

Entre le 15 mars et le 15 avril 2022, 55 réponses nous sont parvenues via le site du formulaire en français et 24 réponses en allemand, soit 79 réponses au total. Toutes ont été validées, selon l'adéquation de la réponse à la question « Comment définissez-vous votre activité artistique principale dans le milieu de l'art contemporain ? » avec les critères de définition d'un artiste professionnel tels que appliqués par le Département de la culture du Canton du Valais<sup>4</sup>. Après décompte, il en ressort que l'échantillon est suffisamment représentatif en nombre et en variété pour notre propos.

Avec une moyenne d'âge des répondants de 45 ans, des années d'activité artistique entre 2 et 53 pour une moyenne de 18,7 ans d'activité, et le ratio hommes/femmes/personnes non-binaires de respectivement 38 % ; 48 % et 5 %, l'échantillon de participants correspond à une répartition représentative entre les tranches d'âges, les années d'activité ainsi que le genre.

La majorité des questions porte sur l'activité de l'année civile 2019. Tous les pourcentages et graphiques sont faits sur la base du nombre total d'enquêtés. Ainsi les non-réponses sont comptabilisées et figurent comme telles.

Les questionnaires sont anonymes. Les données récoltées sont utilisées uniquement à des fins statistiques et sont la propriété de Visarte Valais qui s'engage à ne pas en faire d'autre usage et à une totale confidentialité.

Pour des raisons de lisibilité à l'égard des personnes utilisant des liseuses, le masculin seul est utilisé pour tous les genres.

<sup>3</sup> Op. Cit.

<sup>4</sup> [https://agenda.culturevalais.ch/pdf/culturevalais/fr/Criteres\\_de\\_professionalisme.pdf](https://agenda.culturevalais.ch/pdf/culturevalais/fr/Criteres_de_professionalisme.pdf)

L'enquête met en évidence que :

- Pour une très large majorité des artistes en Valais, il est impossible de vivre du seul revenu artistique. Seuls 6 % disent gagner plus de CHF 40'000.-/an de leur seule activité artistique.
- Ils sont 72 % à déclarer compléter leur revenu avec un emploi alimentaire et 24 % à bénéficier d'une rente ou de l'aide d'un proche. Toutes sources de revenus confondus ils sont 79,7 % à gagner moins que le seuil du bas salaire (CHF 49'344.-, selon le Bulletin d'information statistique du Valais.)
- Les artistes\* ne sont pas suffisamment rémunérés, voire pas du tout, pour leur travail (dans le cas d'une exposition d'œuvres déjà réalisées par exemple, les heures de travail effectuées, ne serait-ce que pour la remise en état des œuvres, leur conditionnement, les heures de présence pour leur accrochage et leur présentation publique ne sont jamais prises en compte.)
- La vente est la source de revenu principale des activités artistiques en Valais.
- Pour les seules activités artistiques, l'indépendance est le statut<sup>5</sup> le plus représenté en Valais, le salariat (via une association ou non) ne représentant que 7,8 % du mode de traitement des revenus.
- La majorité des personnes (59 %) déclare ne pas cotiser à une caisse de prévoyance pour le 3<sup>e</sup> pilier. Parmi celles-ci, la moitié ne cotise pas non plus à un 2<sup>e</sup> pilier et gagne moins de CHF 30'000.- tous revenus confondus. Elles ne percevront ainsi à la retraite aucune autre rente hormis l'AVS.

<sup>5</sup> Le statut est ici entendu dans le sens de condition administrative et légale d'une personne dans le domaine du travail.

# L'enquête en détail

## Profils des participants : principaux résultats

### Représentativité par genre

À quel genre vous identifiez-vous ?	Bas-Valais	Haut-Valais	Total
Féminin	29	9	38
Masculin	19	11	30
Non-binaire	3	2	5
Sans Réponse	3	3	6
Total	54	25	79

### Genre (Q2/3)

- 38 femmes (48 %)
- 30 hommes (38 %)
- 5 personnes non-binaires (6 %)
- 6 sans réponse sur le genre (8 %)

Une majorité de femmes a participé à l'enquête. Cette prédominance de genre confirme les données récoltées par Suisse Culture Sociale en 2021<sup>6</sup> pour les participants des arts visuels.

Notre enquête prend en considération les personnes non-binaires, comblant partie des non-réponses reçues par l'enquête nationale.

### Âge (Q3/3)<sup>7</sup>

La moyenne d'âge des 70/79 répondants est de 45 ans.

- 4 ont moins de 30 ans
- 24 ont entre 30 et 39 ans
- 13 ont entre 40 et 49 ans
- 14 ont entre 50 et 59 ans
- 15 ont 60 ans et plus

### Enfants à charge (Q7/3)

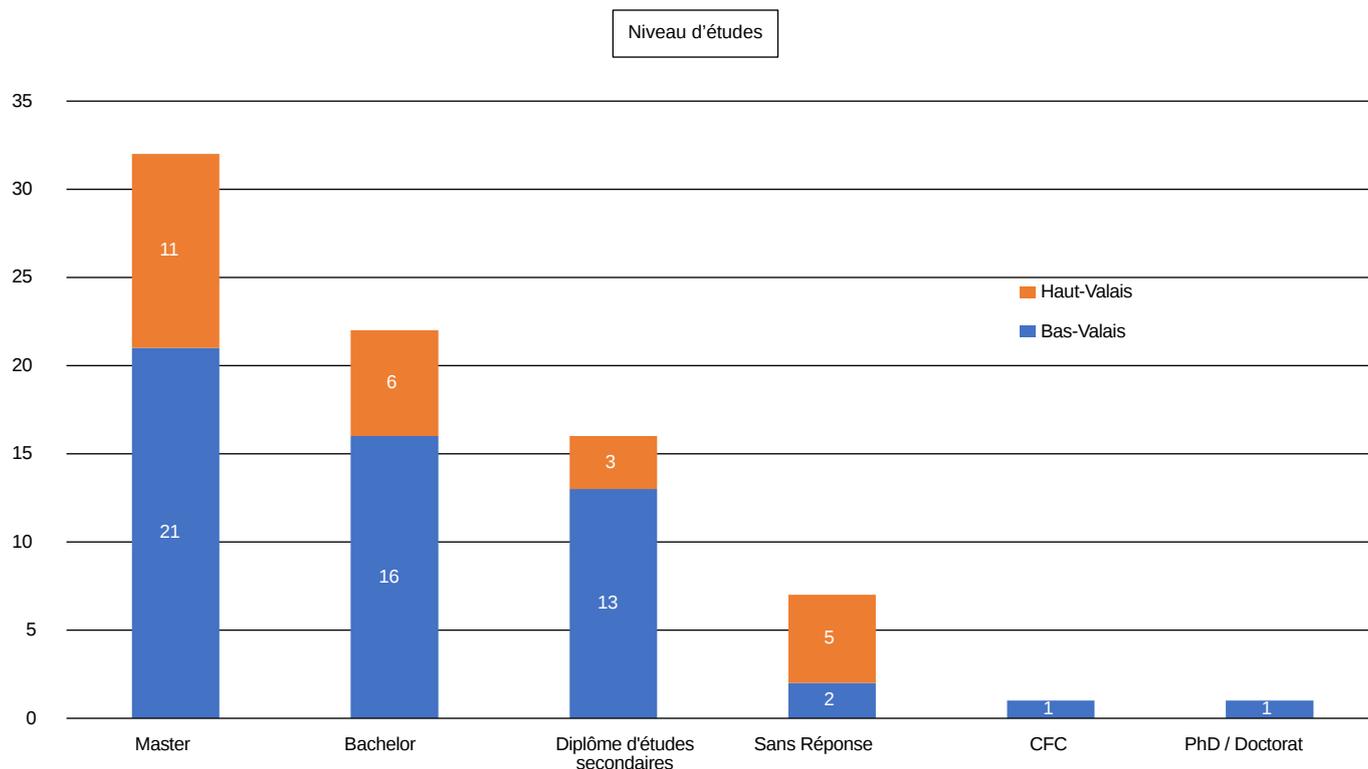
- 49 n'ont pas d'enfant à charge
- 24 ont des enfants à charge

### Statut de résidence/permis de travail (Q4/3)

- 70 ont la nationalité suisse
- 5 ont un permis de résidence
- 4 sans réponse

<sup>6</sup> [Protection sociale des acteurs culturels Sur mandat de Suisseculture Sociale et de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, 2021](#)

<sup>7</sup> La provenance des chiffres et analyses est indiquée par la question correspondante entre parenthèses (ex. Q12 pour question 12).



### Formation artistique (Q5/3)

88,6 % ont suivi une formation artistique complète, seuls 7,6 % des participants n'ont pas suivi de formation artistique (quand spécifié : formation à travers des stages auprès d'écoles et d'artistes, CFC). 3,8 % n'ont pas donné de réponse.

### Plus haut niveau d'études (Q6/3)

La majorité des enquêtés, soit 69,6 % a obtenu un diplôme tertiaire dont 1 doctorat, 31 Master et 24 bachelor. 20,2 % sont détenteurs d'un diplôme d'études secondaires. 7,6 % n'ont pas donné de réponse.

Le niveau de formation général des participants est élevé et laisse présumer une représentation majoritaire de personnes formées dans une école d'art. Ce haut niveau de formation dépasse les statistiques nationales. En effet, en Suisse en 2019, seuls 29 % de la population entre 25 et 65 ans a obtenu un diplôme d'études supérieures toutes professions confondues.

### Formation artistique et niveau d'étude

Malgré un niveau d'étude élevé en moyenne, le facteur social est ressenti comme discriminant pour la pratique des activités artistiques en Valais. Par ailleurs, la « Statistique de poche de la culture en Suisse 2022 »<sup>8</sup> parue en septembre rapporte que « Selon un rapport de l'Office fédéral de la statistique, il est sensiblement plus difficile aux titulaires d'un diplôme en branches artistiques, en comparaison avec d'autres domaines, de trouver un travail en rapport avec leurs qualifications après leur Bachelor. Des personnes ayant obtenu un diplôme en musique, théâtre et autres arts, seules 31 % avaient réussi à prendre pied dans la vie professionnelle 12 mois après la fin de leur Bachelor. C'est, tous domaines confondus, le pourcentage le plus bas enregistré par les hautes écoles ».

<sup>8</sup> [Statistique de poche de la culture en Suisse 2022](#), p.21

## L'âge

La participation couvre une répartition des âges bien équilibrée, avec une plus forte représentativité des 30-39 ans. Au vu de la moyenne d'âge relativement élevée des enquêtés (45 ans), la sensibilité à une discrimination par l'âge est compréhensible dans une période où les générations se succèdent rapidement et dans un territoire où les possibilités d'exposer représentent un contexte de grande compétitivité et de surcroît bloqué par le covid.

## Le genre

Concernant le genre et/ou l'orientation sexuelle apparaissant en première position des éléments discriminants, il est possible de la relier à deux problématiques récurrentes :

- La question de la charge familiale, souvent citée comme problématique dans la pratique d'une activité artistique (disponibilité, charge financière, stabilité de la résidence...) et qui incombe souvent encore à la femme, majoritairement représentée parmi les enquêtés<sup>9</sup>.
- Au vu de l'actualité des questions de genre, il serait périlleux d'interpréter la discrimination ressentie sur la base du seul chiffre de 24 enquêtés sans savoir à quelle « norme » ces derniers se réfèrent. Une remarque à ce sujet confirme l'impossibilité d'une interprétation : « Le cas d'un homme, blond, yeux bleus, pas différent reçoit comme réponse *nous ne pouvons pas vous inviter à l'exposition.* »

## Éléments sociaux discriminants pour la pratique artistique (Q8-9)

Des éléments discriminants sont reconnus par la moitié des enquêtés :

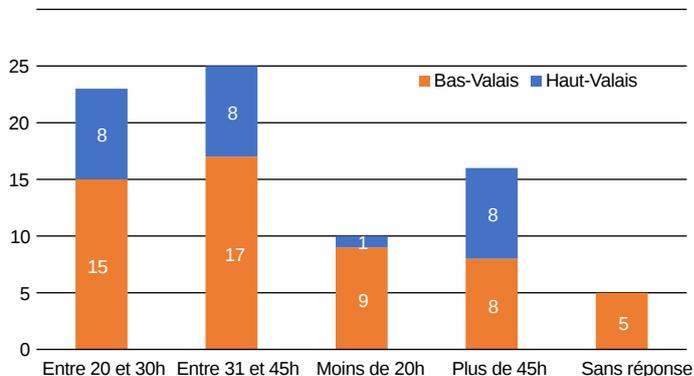
- Parmi ceux-ci, l'âge et le genre sont mentionnés en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> position dans le Haut comme dans le Bas-Valais.
- Dans le Haut-Valais, un sentiment de discrimination linguistique apparaît en 3<sup>e</sup> position, avant la classe sociale qui les réunit à nouveau.
- Les questions de classes sociales, de niveau d'éducation et de résidence sont également citées comme des obstacles à exposer par 10, 7 et 6 personnes.
- Enfin, les opinions politiques ou religieuses sont ressenties comme discriminantes par plusieurs artistes enquêtés (5)

<sup>9</sup> Sur l'incidence des charges familiales sur les carrières artistiques voir Parcours d'artiste, op. cit. p.58

Détail des pratiques

	Total
Artiste visuel	60
Artiste visuel-Chercheur	5
Artiste visuel-Curateur	3
Artiste visuel-Performeur	7
Artiste visuel-Musicien	1
Curateur indépendant	1
Créateur-Designer	1
Performeur	1
Total	79

Nombre d'heures hebdomadaires de pratique artistique



## Définition de l'activité artistique principale dans le milieu de l'art contemporain (Q1)

Les participants ont répondu en majorité « artiste visuel » (60/79), puis dans l'ordre : artiste visuel performeur (8/79), artiste visuel et chercheur (5/79), et autre (5,3 %) (créateur-designer, curateur, etc.). Parmi ces 79 personnes, certaines cumulent diverses fonctions, sans distinction d'activité principale.

## Années d'activité (Q2)

Les participants déclarent avoir entre 2 et 70 ans d'activité artistique, ce qui démontre la bonne répartition et variabilité des profils pris en compte dans l'étude.

## Heures hebdomadaires dédiées à l'activité artistique (production, administration, promotion incluses) (Q3)

La majorité des personnes (81 %) déclare dédier plus de 20 heures par semaine à leur pratique artistique, et elles sont 38 % à y dédier tout leur temps.

Le critère de temps dédié à l'activité artistique figure parmi ceux permettant à Visarte Suisse<sup>10</sup> de déterminer le professionnalisme des artistes : « Parmi les quatre critères d'admission de Visarte, il est indiqué que le candidat doit être une personne physique exerçant la profession d'artiste, et tirer au moins la moitié de ses revenus de son activité artistique, ou dédier au moins la moitié de son temps de travail à cette activité ».

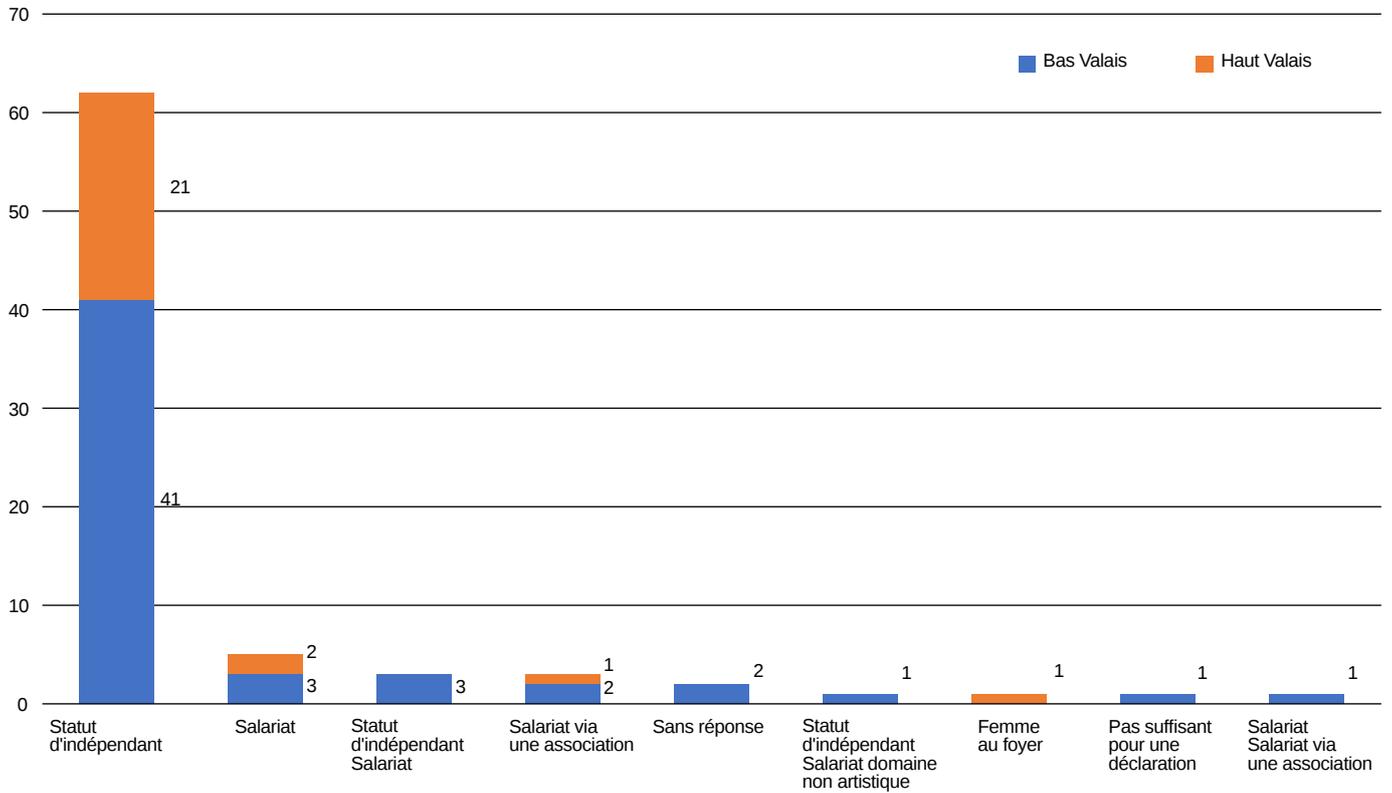
Les artistes enquêtés s'engagent en moyenne 38 heures par semaine dans leurs activités artistiques.

## Détail :

- 30/79 (38 %) ont une activité artistique à plein temps (+40h/sem),
- 34/79 (34 %) déclarent octroyer 20 à 40h/sem à leur activité artistique
- 10/79 (12,6 %) y dédient moins de 20h/sem sans spécification de chiffre exact (non demandé).
- 5 (6,3 %) personnes n'ont pas répondu

<sup>10</sup> <https://visarte.ch/fr/adhesion/>

Statut des artistes



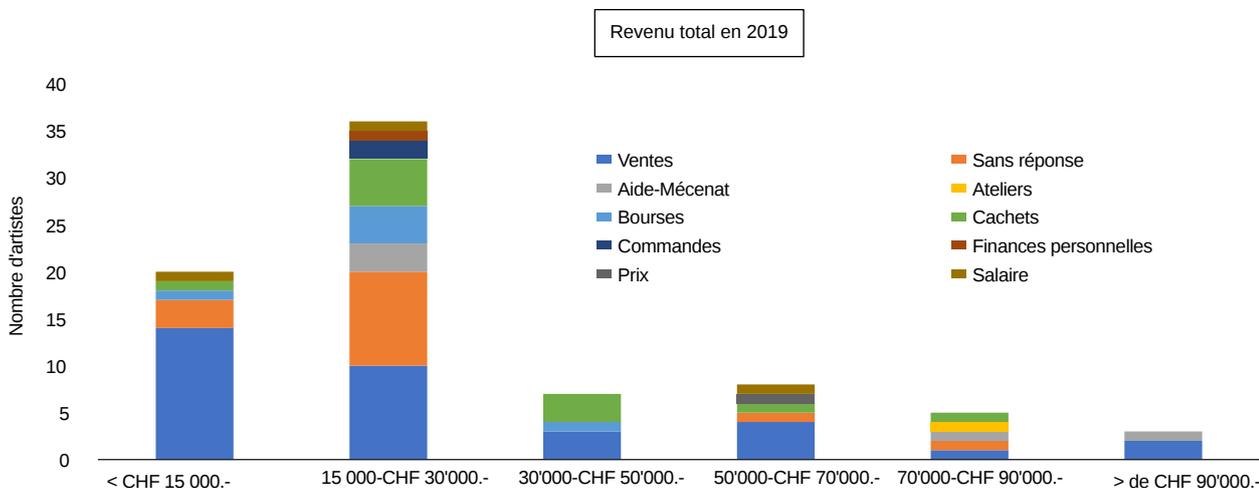
#### Statut légal de l'activité artistique (Q10)

- Statut d'indépendant seul : 62 réponses (78,5 %)
- Statut d'indépendant et salariat : 66 réponses (83,5 %)
- Salarié seul : 3 réponses (3,8 %)
- Salarié via une association : 4 réponses (5 %)

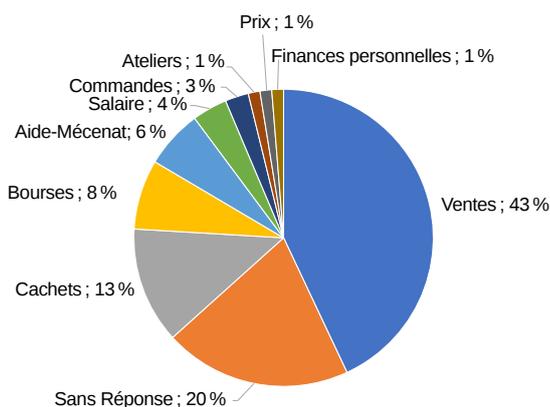
## Pratique artistique : synthèse

Pour leurs activités artistiques, le statut d'indépendant est le plus représenté parmi les artistes valaisans avec 62 réponses de statut indépendant seul et 4 réponses d'indépendant et salarié. Le salariat via une association est représenté par 4 enquêtés, et le salariat seul par 3. Aucune spécification sur le type d'institution publique ou privée salariant des artistes n'est donnée.

Pour les seules activités artistiques, l'indépendance est ainsi le statut le plus représenté en Valais, le salariat (via une association ou non) ne représentant que 7,8 % du mode de traitement des revenus.



Principale source de revenu de la pratique artistique



## Sources de revenu liées à la pratique artistique (Q4)

### Les ventes

Avec une représentation de 43 %, les ventes sont les sources de revenus principales de l'activité artistique en Valais, toutes régions confondues. 33 % mentionnent la vente comme seule source de revenu, 12,7 % la mentionnent en premier, complétée par d'autres revenus (résidences, mécénat, commandes).

## Provenance des revenus par tranche de revenu total

Le nombre d'expositions ne semble pas être un facteur suffisant pour assurer un revenu par la vente. Celui-ci reste aléatoire : quatorze artistes ayant par exemple exposé 5 fois dans l'année 2019 ont gagné entre CHF 3000.- et CHF 60'000.- Pour la majeure partie des artistes, les ventes ne permettent pas de vivre de leur seule activité et sont complétées par d'autres sources de revenu.

### Les cachets<sup>11</sup>

Les cachets ne sont jamais indiqués comme seuls revenus et sont toujours assortis majoritairement de salaires et souvent de prix/bourses. Mises ensemble, ces sources de revenu représentent 47 % des réponses. Personne ne semble pouvoir vivre de ses cachets seuls.

### Les bourses, prix et soutiens

Avec 12,6 %, les bourses, prix et soutiens constituent une part insuffisante du revenu des activités artistiques qui n'est compensée par aucun mécanisme social à l'instar de l'intermittence dans les arts de la scène, tel que relevé en 2014 déjà dans l'étude sur le parcours professionnel des artistes valaisans<sup>12</sup>.

Par ailleurs, une personne enquêtée relève que le mot « aide » est problématique, faisant apparaître une sensibilité à un concept aux connotations d'« assistance » qui dérange.

<sup>11</sup> Sous le terme cachet sont entendues toutes les formes de rétribution pour un travail (rémunération, honoraire, traitement, salaire...)

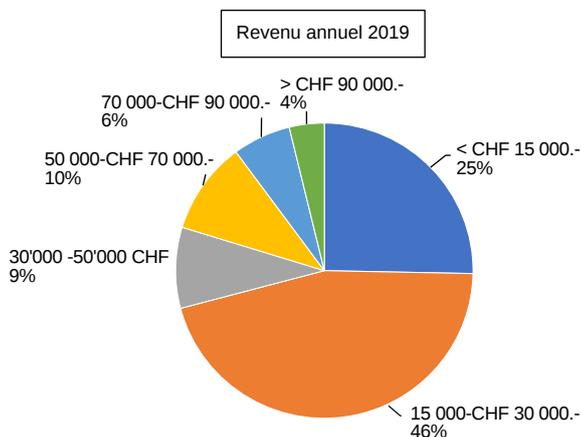
<sup>12</sup> [Parcours d'artiste, chemin d'épreuve](#), Isabelle Moroni, op cit.

### Autres sources de revenu (Q6)

Au vu des revenus produits, l'engagement à plein temps dans l'activité artistique n'est pas suffisant et demande des apports financiers extérieurs importants. C'est pourquoi 70/79 enquêtés déclarent une autre activité fixe. 33 personnes complètent le revenu artistique par un emploi dans le domaine de la culture, 10 par un emploi hors domaine culturel, 8 par de l'enseignement et 7 par des revenus ponctuels (mandats photographiques commerciaux, conférences, commissions).

9 bénéficient d'une rente, et 3 mentionnent l'aide financière d'un proche. Ces chiffres concordent avec l'étude de SuisseCultureSociale de 2021<sup>13</sup>, concernant les formes hybrides de travail des acteurs culturels.

Deux enquêtés indiquent les commandes et le Kunst am Bau comme des sources de revenu artistique importants dont les barèmes calqués sur les concours d'architecture sont adaptés à la réalité de la profession.



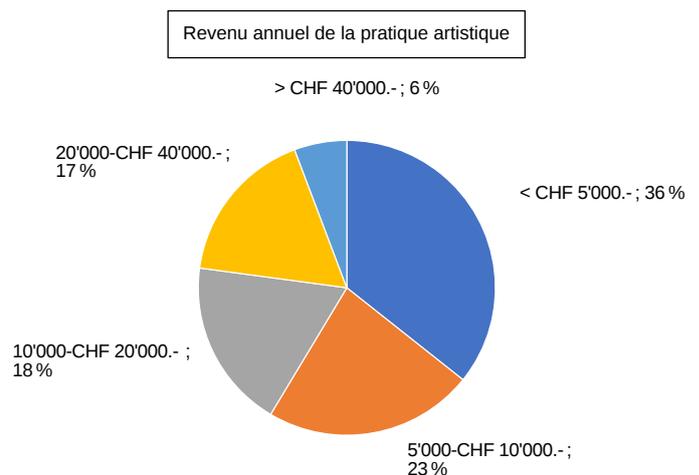
### Revenu annuel brut 2019, toutes sources confondues (Q7)

En 2016, l'enquête de Suisse Culture Sociale<sup>14</sup> met en évidence que le revenu médian dans les arts visuels se situe à CHF 30'000.- (aucun chiffre en 2021).

En Valais, 70,9 % des participants déclarent gagner moins de CHF 30'000.- annuellement. Parmi les 29 % des artistes gagnant plus de CHF 30'000.- annuels tous revenus confondus, 6 % gagnent entre CHF 70'000.- et CHF 90'000.- et 4 % plus de CHF 90'000.-. Globalement 79,7 % gagnent moins que le seuil du bas salaire (CHF 49'344.-), toutes sources de revenus confondus. Une seule personne gagnant plus de CHF 90'000.- annuels déclare vivre de ses ventes seules (1,3 %).

### Revenus par genre

Les participants gagnant moins de CHF 30'000.- représentent des femmes, des hommes et des personnes non-binaires dans des proportions similaires. Parmi les salaires moyens à élevés (plus de CHF 50'000.- annuels), les hommes sont plus représentés (53 %) que les femmes (40 %) et les personnes non-binaires (6,6 %).



### Revenu annuel brut 2019 de la pratique artistique (Q8)

La majorité des participants (94 %) déclarent avoir gagné moins de CHF 40'000.- en provenance de leur activité artistique (vente, bourse et prix, cachets). Il apparaît ainsi difficile, voire impossible pour les artistes de vivre uniquement d'une pratique artistique et la situation financière dans le domaine des arts visuels en Valais peut être considérée comme précaire<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> [Ecoplan, Protection sociale des acteurs culturels, Suisseculture Sociale et Pro Helvetia, Berne, juin 2021](#)

<sup>14</sup> [Enquête sur le revenu et la protection sociale des artistes 2016, SCS 2016](#)

<sup>15</sup> [Office fédéral de la statistique](#)

## Revenus

Afin d'inscrire les résultats de l'enquête dans la réalité économique du Valais, les valeurs suivantes ont été appliquées pour notre étude :

## Salaire médian

En juin 2022, le dernier Bulletin d'information statistique (BIS) consacré à l'économie, en Valais, fait état d'un salaire brut médian de l'ensemble de l'économie (secteurs privés et publics) de CHF 6168.- mensuels. (Au niveau national, le salaire médian est de CHF 6665.- francs mensuels.)

## Bas salaire

Selon ce même bulletin, « un bas salaire est une rémunération inférieure aux deux tiers du salaire médian. En 2020, en Valais, la limite est fixée à 4'112 francs mensuels (49'300 francs annuels), ce qui signifie qu'environ 11'800 postes (10 %) offrent des bas salaires. Parmi ceux-ci, deux tiers sont occupés par des femmes ».

## Formation et salaire

Selon le dernier bulletin statistique de l'office cantonal du Valais sorti en juin 2022<sup>16</sup>, les formations supérieures sont mieux représentées parmi les hauts salaires. « Certaines branches économiques », y lit-on, « regroupent une part importante de postes à bas salaires, à l'image de l'Hébergement et restauration (36 %), les Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (37 %), l'Industrie du textile et de l'habillement (38 %), les Autres services personnels (41 %) et les Activités de poste et de courrier (71 %). Le niveau de formation influence fortement la probabilité d'appartenir à la catégorie des bas salaires. Il est plus faible pour les diplômés du degré tertiaire – 4,1 % des diplômés des universités et EPF, 1,2 % des diplômés HES ou HEP et 2,2 % des titulaires de formations professionnelles supérieures appartiennent à cette catégorie – que pour les personnes sans formation professionnelle complète (29 %) ou dont la formation est entièrement acquise en entreprise (13 %) ». Or cette constatation ne semble pas s'avérer dans le cas des formations HES arts, selon les informations récoltées sur les revenus des artistes.

<sup>16</sup> [Bulletin d'information statistique \(BIS\)](#)

# Rémunération : synthèse

## Revenu artistique

Pour une très large majorité des artistes en Valais, il est impossible de vivre du seul revenu artistique. Seuls 6 % disent gagner plus de CHF 40'000.-/an de leur seule activité artistique.

## Revenu global

Ils sont 72 % à déclarer compléter leur revenu avec un emploi alimentaire et 24 % à bénéficier d'une rente ou de l'aide d'un proche. Toutes sources de revenus confondus ils sont 79,7 % à gagner moins que le seuil du bas salaire (CHF 49'344.-, selon le Bulletin d'information statistique du Valais.)

## Rémunération du travail artistique

Les artistes ne sont pas suffisamment rémunérés, voire pas du tout, pour leur travail (Dans le cas d'une exposition d'œuvres déjà réalisées par exemple, les heures de travail effectuées ne serait-ce que pour la remise en état des œuvres, leur conditionnement, les heures de présence pour leur accrochage et leur présentation publique ne sont jamais prises en compte.)

## Vente

La vente est la source de revenu principale des activités artistiques en Valais.

# Charges sociales : principaux résultats

## **Part des revenus artistiques déclarés et soumis à des cotisations et charges sociales en 2019 (Q9)**

Une part importante des participants (44,3 %) déclare la totalité de ses revenus artistiques aux cotisations et charges sociales. 29 % en déclarent parfois, ce qui peut être entendu qu'ils ne déclarent qu'une partie et le reste est au noir, ou qu'ils ne déclarent pas les parties liées aux ventes (car non soumises aux cotisations). 25 % ne déclarent aucun revenu artistique.

La déclaration est faite à travers Visarte majoritairement, mais également par un avocat ou une fiduciaire.

## **Affiliation à une caisse de prévoyance LPP (2<sup>e</sup> pilier retraite) pour les revenus liés à la pratique artistique (Q11)**

La majorité des participants (67 %) ne cotise pas à la LPP et 6,3 % déclarent ne pas savoir ce dont il s'agit et/ou laisser la gestion à des tiers. 22 % répondent être affiliés à une caisse de prévoyance pour leur pratique artistique. Il apparaît que sur ces 18 personnes, 16 ont déclaré être au bénéfice d'un statut d'indépendant. Plusieurs interprétations sont possibles ici : soit l'indépendant bénéficie ponctuellement de mandats en tant que salarié (contrat ponctuel, portage ou association), soit qu'il cotise volontairement à la LPP (rare), soit il s'agit d'une confusion entre revenu artistique et revenu alimentaire.

## **Obligation d'affiliation à une caisse de prévoyance LPP (2<sup>e</sup> pilier retraite) pour les revenus liés à la pratique artistique (Q12)**

Sur les 76 réponses reçues, 38 % se disent favorables à la cotisation à la LPP dès le premier franc, et 15 % se disent défavorables. 43 % disent ne pas savoir, ou ne pas savoir de quoi il s'agit, ce qui laisse transparaître une méconnaissance des possibilités de cotiser pour la retraite.

Les personnes ayant une position sur la question sont ainsi majoritairement en faveur d'un 2<sup>e</sup> pilier leur assurant une meilleure retraite.

## **Affiliation à une caisse de prévoyance pour le 3<sup>e</sup> pilier (Q13)**

La majorité des personnes (59 %) déclare ne pas cotiser à une caisse de prévoyance pour le 3<sup>e</sup> pilier. Parmi celles-ci, la moitié ne cotise pas non plus à un 2<sup>e</sup> pilier et gagne moins de CHF 30'000.-. Elles ne percevront ainsi à la retraite aucune autre rente que l'AVS.

À l'exception d'une seule personne salariée, les 32 % de cotisants à un 3<sup>e</sup> pilier sont tous indépendants. Cette proportion est inférieure à celle résultant de l'enquête de Suisse Culture Sociale de 2016 qui faisait état de 47 % de cotisants au 3<sup>e</sup> pilier.

## **Formation sur les questions administratives liées à la pratique artistique (Q14)**

24 % des enquêtés disent n'avoir aucune connaissance concernant la déclaration de leurs revenus et 61 % disent en avoir des connaissances moyennes. Ces chiffres laissent supposer un besoin d'information sur les obligations de cotiser et la manière de déclarer ses revenus. Seuls 14 % disent en avoir de bonnes connaissances.

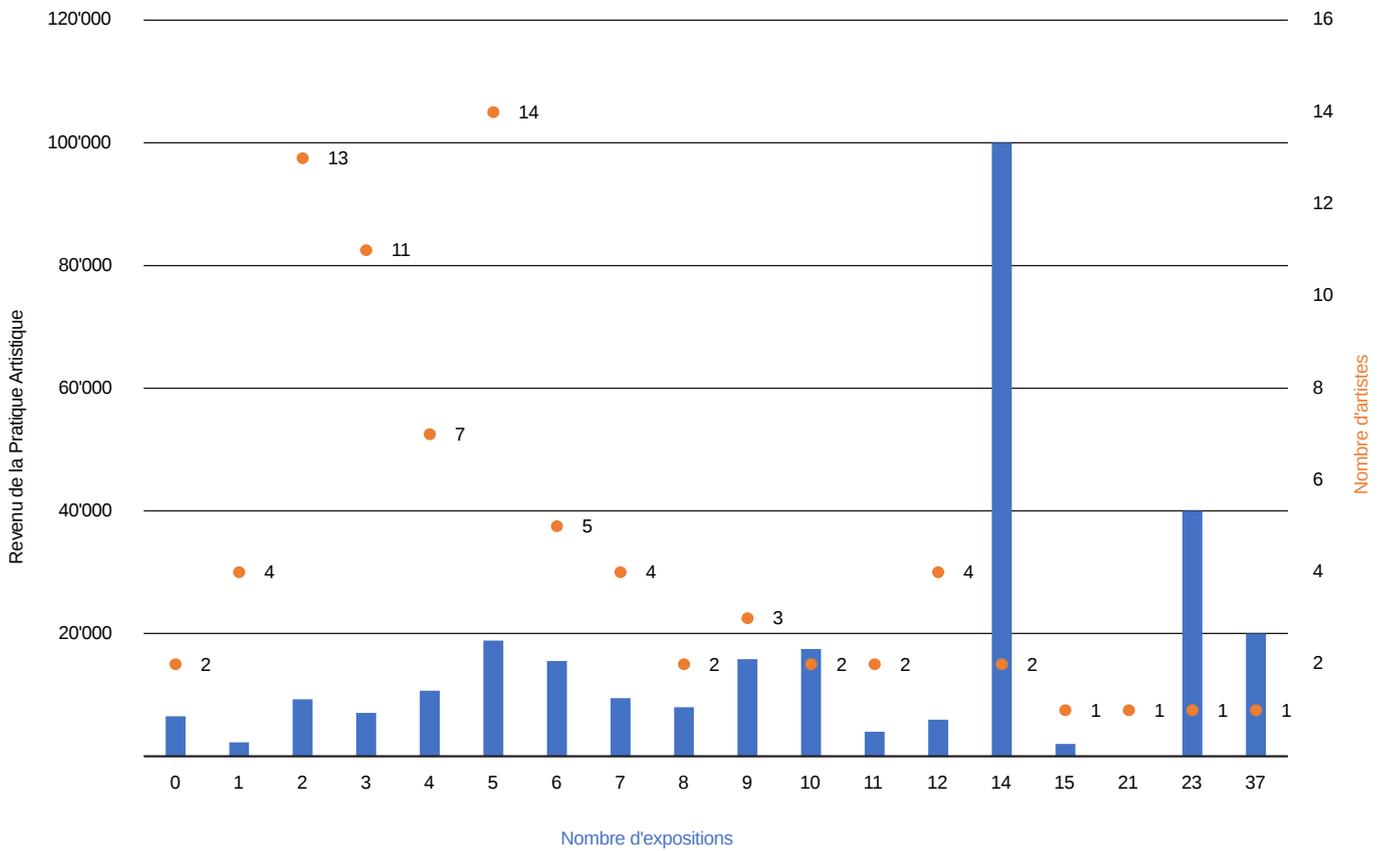
En ce qui concerne les assurances sociales, le rapport est équivalent : 61 % des enquêtés disent avoir des connaissances moyennes et 24 % disent n'avoir aucune connaissance concernant les assurances sociales. Ces chiffres laissent entendre un besoin d'information sur les assurances sociales également, même si 14 % estiment avoir de bonnes connaissances sur le sujet.

Ce besoin de formation et information est confirmé par les formations suivies : 88,9 % déclarent n'en avoir jamais suivies et le solde l'a fait sur initiative personnelle.

## Charges sociales : synthèse

La majorité des personnes (59 %) déclare ne pas cotiser à une caisse de prévoyance pour le 3<sup>e</sup> pilier. Parmi celles-ci, la moitié ne cotise pas non plus à un 2<sup>e</sup> pilier et gagne moins de CHF 30'000.- tout revenu confondu. Elles ne percevront ainsi à la retraite aucune autre rente hormis l'AVS.

Revenu moyen par artiste en fonction du nombre d'expositions



# Conditions de travail: principaux résultats

## Position concernant la rémunération des projets artistiques (Q1)

Sur les 78 réponses reçues, une seule n'est pas favorable à la rémunération des projets artistiques, une se montre réservée (réponse oui/non) et 2 se disent peu ou pas concernées.

## Part de projets artistiques rémunérés en 2019 (Q2)

Afin de mieux connaître la réalité de la rémunération des artistes valaisans, les expositions réalisées durant l'année 2019 en Valais, en Suisse et hors de Suisse sont comptabilisées et comparées à leurs revenus :

### Expositions en Valais

- Les 79 artistes ont comptabilisé 198 expositions en Valais.
- Les enquêtés haut-valaisans y comptabilisent 84 expositions (3,5 par artiste) en 2019.
- Les Bas-Valaisans en comptabilisent 114 (2,6 par artiste).  
Les artistes haut-valaisans exposent davantage en Valais qu'ailleurs. Ils sont 98 % à avoir exposé en Valais, 68 % en Suisse et 36 % à l'étranger.  
Avec 81 %, les artistes bas-valaisans sont moins nombreux à exposer en Valais. Ils sont globalement aussi mobiles que les Haut-Valaisans avec 78 % à avoir exposé en Suisse et 35 % à l'étranger.

### Expositions en Suisse

- 63 artistes enquêtés ont réalisé 216 expositions en Suisse dont
- 126 par 42 artistes bas-valaisans
  - 90 par 17 artistes haut-valaisans (dont 1 en a réalisé 25 et 4 en additionnant 55)
- 13 artistes n'ayant pas exposé en Suisse ont réalisé 1 à 3 expositions en Valais (pour un total de 35 expositions), et 2 d'entre eux également à l'étranger.

### Expositions à l'étranger

- 29 artistes ont réalisé 62 projets à l'étranger.  
41 artistes n'ont pas exposé ou réalisé de projet hors de Suisse en 2019, soit la majorité (2/3).

## Expositions tous lieux confondus

En 2019, 79 artistes valaisans ont réalisé 477 expositions dont 198 en Valais, 216 en Suisse et 62 à l'étranger. 279 expositions ont ainsi eu lieu hors canton (CH et étranger).

Les artistes valaisans enquêtés exposent davantage hors Valais qu'en Valais. C'est parmi les artistes exposant le plus à l'étranger (de 4 à 6 fois) que se concentrent les rémunérations les plus élevées (de 50'000 à 90'000 et plus), ainsi que le plus grand nombre d'années d'activité (45, 25, 20 et 17 années d'activité).

## Pratiques de rémunération (Q5)

- 65 personnes sur 79 enquêtés (82 %) ont répondu à la question « la structure d'accueil vous a-t-elle proposé une rémunération ? »
- 52 % témoignent avoir reçu parfois des propositions de rétribution. Il s'agit d'artistes majoritairement actifs depuis plus de dix ans, exposant en moyenne 4 fois par année en Valais et hors canton. La rétribution est insuffisante pour eux, malgré le nombre d'expositions (129 expositions).
  - 38 % déclarent n'avoir jamais reçu de proposition de rétribution. Le profil de l'artiste est : actif depuis plus de vingt ans, exposant en moyenne 2 fois dans l'année et principalement en Valais. Le gain par la vente est insuffisant pour eux.
  - 6,3 % des artistes disent avoir toujours reçu une proposition de rémunération ; il s'agit majoritairement d'artistes actifs depuis peu, exposant beaucoup en Valais, en Suisse comme à l'étranger.

## Raisons de l'absence de rémunération (Q4)

- Les projets n'ont pas été rémunérés par manque de budget dans 15/55 cas.
- 7 comme raison unique
  - 4 assortis du refus de la part des structures
  - 4 assortis de la rétribution sur vente

### Pratiques de négociation

- 40 % des artistes ne demandent pas eux-mêmes une rétribution
- 30 % la demandent toujours
- 30 % la demandent parfois

Lorsque la rémunération est discutée, elle crée des tensions pour 65 % des enquêtés (parfois pour 45 % et toujours pour 20 % des enquêtés), 35 % des enquêtés n'ont constaté aucune tension.

### Etablissement des budgets des structures (Q10-11)

Sur les 76 réponses reçues, la majorité dit ne pas être consultée dans l'établissement du budget. Seuls 12 artistes ont été parfois impliqués, et 4 disent avoir toujours été consultés pour la répartition des montants dans les budgets. Il convient de préciser que 3 parmi ces 4 personnes déclarent un statut de curateur et « administratif ». Parmi les 12 qui ont répondu être consultés « parfois », l'un est chercheur, l'un est performeur et artiste, l'un est enseignant, l'un travaille dans le domaine culturel et 8 sont artistes. Parmi ces mêmes 12 personnes, 3 déclarent avoir gagné entre CHF 50'000.- et CHF 70'000.- et 9 moins de CHF 30'000.- tous revenus confondus.

Il n'est pas habituel d'impliquer les artistes dans la répartition des montants des budgets d'exposition. La consultation, voire l'établissement des budgets d'exposition reste ainsi une gestion majoritairement dévolue à la responsabilité de la structure et ne semble pas inclure la participation de l'artiste. Si l'on exclut le rapport d'autorité entre responsable de structure et artiste, il convient de s'interroger sur la légitimité que l'artiste s'octroie lui-même à participer à l'établissement des budgets. Interrogés sur cette question, ils sont 43 à se sentir tout à fait légitimes à discuter des questions financières. Ils ne sont cependant que 9 à le faire toujours et 21 parfois. 32 personnes disent ne pas se sentir légitimes ou moyennement légitimes.

### Etablissement des budgets des projets propres (Q12-13)

- 40/70 artistes font figurer une rémunération dans les demandes de subvention pour des projets auto-initiés, un pourcentage sensiblement semblable à celui des personnes se sentant légitimes à négocier en direct leur rémunération avec les structures.
- 28/70 (sans distinction d'âge ou d'années d'activités) ne font pas figurer de rémunération dans leurs budgets. 17 d'entre eux disent se sentir légitimes ou moyennement légitimes à négocier une rétribution, et semblent ne pas l'appliquer dans leur pratique.

Ces chiffres démontrent un manque d'habitude chez les artistes d'évaluer leur travail dans leur budget.

### Calculateur de barème

Ils sont 63/79 à estimer un calculateur de barème utile. Seuls 2 se disent clairement défavorables, 4 disent ne pas savoir de quoi il s'agit et 3 ne pas être déterminés sur la question.

### Rémunération non-monétaire (Q14)

La visibilité comme rémunération est encore une pratique très répandue. Elle se base sur une valorisation du CV de l'artiste, notamment par les dons d'œuvres et les catalogues : 48 % des personnes déclarent avoir déjà accepté une compensation en visibilité. Ils sont 43 % à n'avoir reçu aucune compensation en nature en lieu et place d'une rémunération et un artiste sur les 73 a dit refuser toute contrepartie en nature.

Sur les 38 artistes ayant reçu une compensation en nature :

- 17 artistes ont été rémunérés par la publication d'un catalogue
- 4 artistes ont donné une œuvre pour la collection
- 5 ont été payés en visibilité.

À ces 26 artistes payés en « visibilité », s'ajoutent 9 artistes payés « en nature » (matériel, loyer, troc...) Seuls 6 artistes s'estiment satisfaits (concerne : Abonnement TLH en complément d'une rémunération, pantalon sur mesure etc/sexe/visibilité/non spécifié).

### Contrats écrits en 2019 (Q15-17)

La plupart des expositions ou projets ont fait l'objet d'un contrat majoritairement établi par des institutions/festival/école d'art (30 contrats écrits). Suivent les galeries (19) et les projets indépendants (12). Espaces off et projet indépendant apparaissent 18 fois. La pratique semble courante et concerne tout type de structure, publique ou privée.

Les termes du contrat oral ou écrit ont été clairement énoncés pour 27 % des enquêtés ; mais 54 % disent avoir conclu des contrats sans que les termes soient toujours clairement établis, et 11 % disent n'avoir jamais conclu de contrat clair.

### Éléments qui doivent figurer dans un contrat entre un artiste\* et une structure (Q18)

Pour la majorité des enquêtés, les termes devant figurer en priorité dans le contrat sont

1. la rémunération (72)
2. la durée de l'exposition (70) figure en 2<sup>e</sup> priorité pour les artistes romands, alors que la vente des œuvres avec pourcentage est la 2<sup>e</sup> priorité des artistes haut-valaisans, avant la durée. (La mention de la durée de l'exposition est étonnante parmi les priorités et mérite d'être élucidée.)
3. Les frais de déplacements (65)
4. les transports aller et retour des œuvres (62)
5. les perdiems (62)
6. l'assistance au montage/installation (61) et au démontage (57)
7. les frais de production (56)
8. la rédaction d'un texte d'exposition (54)

Ces termes représentent les services attendus de la part de la structure en sus de la mise à disposition de l'espace. La présence des perdiems parmi les priorités est l'indicateur d'un manque de rétribution. En effet, ces frais hors budgets artistiques et professionnels (logement et nourriture) grèvent les budgets personnels des artistes.

La répartition des frais, tâches et responsabilités des parties est souhaitée par tous par la mise en place d'un contrat. Celui-ci permet de discuter les conditions utiles à la réalisation d'un projet avec clarté. (Q17). La mise à disposition d'un contrat type apparaît d'ailleurs comme nécessaire à la majorité des enquêtés ayant répondu (56), soit 82 %. Un seul y est opposé et 8 ne sont pas déterminés (12 %). (Q19)

### Affiliation à un syndicat et/ou une association faïtière (Q20)

Il apparaît que 60 % des participants ayant répondu sont affiliés à un syndicat ou à une association professionnelle. 37 % ne le sont pas. (3 % sans réponse)

### Litiges en 2019 (Q21-23)

64 personnes sur les 74 ayant répondu n'ont connu aucune situation conflictuelle. Seules 10 personnes ont été confrontées à des litiges touchant au droit du travail (4x), aux droits d'auteur (3x). Suivent des cas individuels de cessation du contrat oral, rapport aux institutions, dégâts de transport sur des œuvres, et un témoignage : « je n'ai pas pu récupérer des œuvres restées en galerie. » Pour la moitié des enquêtés, l'accès à des conseils juridiques n'est pas clair, une information s'avèrerait utile d'autant que près de la moitié des enquêtés dit avoir une connaissance moyenne du droit du travail et l'autre admet en avoir une faible connaissance. Seuls 3 enquêtés disent en avoir une très bonne connaissance.

### Revenu minimum (Q24)

La majorité des artistes (72/79) se disent favorables à un revenu minimum. 6 artistes du Haut-Valais et un du Valais romand se disent défavorables à cette mesure.

### Perception d'améliorations de conditions de travail (Q25)

Avec 36 artistes du Bas-Valais ayant remarqué un peu d'amélioration des conditions de travail en 2020-21, 31 n'en ayant remarqué aucune et 2 beaucoup, la perception semble différente entre les régions linguistiques.

Dans le Haut-Valais, ils sont 17/22 à n'avoir constaté aucune amélioration (77 %), et 5 à n'avoir constaté qu'une légère amélioration. Aucun n'a estimé de grande amélioration. Plusieurs raisons peuvent être avancées sur cette différence de perception :

- Dans le Haut-Valais, l'économie artistique apparaît davantage basée sur la production et les ventes
- Aussi, la fermeture des structures durant le confinement a-t-elle impacté davantage les artistes du haut, dont l'économie est en lien avec les expositions.
- L'habitude de recourir aux soutiens et de constituer des dossiers pour des projets semble plus commune chez les artistes du Bas-Valais qui ont su faire appel à des aides extraordinaires mises en place durant le Covid.

### Domaines des conditions de travail à améliorer en priorité (Q26)

Afin d'améliorer leurs conditions de travail,

- la rémunération du travail vient en tête des demandes des artistes enquêtés du Valais romand
- suivi par le statut des artistes (30/51)
- l'accès aux subventions (29/51)
- la sécurité sociale (29/51)

Dans le Haut-Valais,

- le statut des artistes est le principal point d'amélioration à réaliser pour la majorité des enquêtés,
- suivi par la rémunération
- et l'accès aux subventions

Les Romands souhaitent en priorité améliorer les conditions de rémunération, puis la consolidation du statut d'artiste. Ils se montrent autant sensibles à la question de la sécurité sociale qu'à un meilleur accès des subventions

### **Rallongement de la durée des expositions et rémunération (Q27)**

La question du rallongement et, par conséquent, d'une baisse du nombre d'expositions annuelles pour assurer la rémunération des artistes divise de manière quasi égale ceux et celles qui la rejettent (25), qui ne se déterminent pas (24), et qui y consentent (22).

La question d'une baisse du nombre de projets subventionnés est refusée à la majorité des enquêtés haut-valaisans (45 % contre 36 % qui accepteraient et 18 % qui ne se prononcent pas ou ne savent pas.)

Dans le Bas Valais la rémunération du travail des artistes ne doit pas se faire au détriment des projets subventionnés pour 30 % des artistes, alors que 28 % y consentent. 40 % d'artistes n'ont pas d'avis. L'ambiguïté dans la question permet de mieux comprendre le 40 % de réponses romandes « je ne sais pas » qui laisse entendre que leur prise de position dépend des alternatives mises en place par les politiques culturelles, à savoir les aides à la conception, à la création et l'augmentation des bourses de recherche telles que mises en place durant la période Covid.

### **Fonds d'aide à la rémunération pour les structures (Q28)<sup>17</sup>**

Le soutien aux structures s'engageant dans la rétribution des artistes rassemble la majorité des enquêtés.

<sup>17</sup> Un fonds de transition sur le modèle du Fonds Mondriaan, est un fonds permettant à tout type de structures souhaitant rémunérer les artistes selon le barème en vigueur, de demander le complément de financement si leur budget ne permet pas de couvrir la totalité requise. Cette pratique incitative vient d'être reconduite aux Pays-Bas après une première période-test de 4 ans. Elle est une manière efficace et échelonnée d'introduire la rémunération juste des artistes sans bouleverser le fonctionnement des structures.

## Rémunération des projets artistiques.

La majorité se dit favorable à une rémunération, ce qui peut se traduire par une prise de conscience de l'activité artistique entendue comme travail, et non plus comme activité secondaire ou d'agrément. Partant, que ce travail artistique peut produire du revenu autrement que par la production et la vente d'œuvres. En effet, les formes hybrides des activités artistiques (de production d'œuvre, de projet, de mandat ou de recherche) sont une particularité du métier de l'artiste. Elles peuvent se cumuler entre elles et produire des revenus de natures diverses.

## Pratiques de rémunération

La très large majorité des artistes disent ne pas avoir été consultés pour les questions financières.

Lorsque la rémunération a été proposée, elle a semblé inadéquate pour la plupart des artistes, à l'exception de 6 sur les 63 réponses données. « Ce n'est pas encore entré dans les mentalités de rémunérer l'artiste visuel », résume un enquêté en commentaire.

Le manque de budget est la raison principale de la faible rémunération des artistes. Cela peut signifier plusieurs choses, selon l'enquête menée auprès des structures :

Le manque d'argent de structures bénévoles : jeune structure, fonctionnement associatif ou privé sans subventionnement... tout le monde est bénévole et l'argent va généralement aux frais d'exposition.

Le manque d'argent dévolu à la rémunération de structures disposant d'un budget de fonctionnement employant des personnes ou de structures bénéficiant de subventions relève d'une deuxième signification possible dont les raisons seraient :

- la conviction que le travail des artistes ne doit pas être rémunéré
- une méconnaissance de l'évolution du monde de l'art, de ses formes, de ses marchés et des conditions de travail des artistes
- une résistance à envisager un fonctionnement autre que celui déjà mis en place

## Pratiques de négociation

L'activité artistique n'est pas toujours entendue par ses acteurs mêmes comme un travail à part entière. L'âge semble avoir une incidence sur le fait de demander une rémunération, les plus jeunes paraissant plus soucieux de leurs conditions de travail. Le genre féminin est plus représenté parmi les personnes ayant demandé une rétribution.

La quasi-totalité des enquêtés (à l'exception d'un seul) se dit favorable à une rémunération du travail des artistes, mais peu semblent encore à l'aise dans la demande et la négociation de cette rémunération. Un tiers seulement fait figurer une rémunération dans les budgets de demande de soutien pour des projets propres. Cette réserve dénote plusieurs choses :

- Une vision encore traditionnelle voire de subordination dans le rapport structure/artiste
- Un manque d'outils de négociation (administratifs, comptables...)
- Que la négociation n'est pas équilibrée (montant ou savoir-faire).

Parmi les enquêtés, la résidence fait foi dans 50 occurrences, suivie de l'origine qui apparaît 39 fois et du nombre d'expositions professionnelles sur le territoire (28 fois).

Selon les critères d'octroi de subventions culturelles du Canton, « sont réputés valaisan.ne.s les créateurs et les curateurs qui sont établis sur le territoire du Canton du Valais depuis au moins deux ans ou sont établis hors canton mais entretiennent des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le Canton du Valais »<sup>18</sup>. Les critères du Canton intègrent une donnée déjà apparue dans l'enquête réalisée en 2013 sur la scène des arts visuels en Valais : la mobilité. Fréquente, souhaitée, souhaitable dans le domaine de l'art en général, cette mobilité présente une particularité propre à l'exiguïté du territoire valaisan qui n'offre pas de structures (d'exposition, de résidence, de financement) suffisantes au retour de ses artistes. « À l'échelle des artistes, la scène valaisanne n'a pas la capacité de renouvellement des cantons à plus grande densité urbaine, d'autant que le Valais a longtemps souffert d'une « fuite » des talents et que ce phénomène a encore et toujours cours. Il faut cependant relever des signes d'amélioration encourageants, favorisés notamment par les programmes de résidence, les programmes de recherche, les bourses et la plus grande mobilité des artistes d'aujourd'hui », notait Benoît Antille en 2013<sup>19</sup>.

Si le Valais offre de nombreux espaces d'exposition, tous ne sont pas gérés de manière professionnelle et peu s'inscrivent dans un réseau national ou international, ce qui contribue à maintenir floue la frontière entre professionnels et amateurs déjà relevée dans l'étude citée plus haut – et n'incite pas les artistes à s'établir en Valais.

Ceci pourrait également en partie expliquer que, quoique présents dans le canton, les collectionneurs restent discrets et préfèrent acheter dans les grands centres (Bâle, Zurich, Genève en Suisse), même s'il s'agit des mêmes œuvres présentées en Valais. L'achat à des proches reste le cas le plus fréquent. Ces réalités contribuent au fait que les artistes valaisans quittent le canton pour rejoindre des centres plus dynamiques, en Suisse ou à l'étranger.

Par ailleurs, tout en étant en augmentation, le public des arts visuels ne représente pas encore les mêmes proportions que celui du théâtre ou de la musique en Valais.

<sup>18</sup> [Directives concernant les subventions au titre de l'encouragement des activités culturelles de l'Etat du Valais](#)

<sup>19</sup> [Arts visuels en Valais : Un état des lieux](#), Benoît Antille, 2014, Etat du Valais.

# Sélection des observations des enquêtés

## Statut

- Au niveau des impôts et donc des subsides (ex. pour la caisse maladie), il serait utile que notre statut soit reconnu, et qu'une plus grande flexibilité soit instaurée : déduction de tous les frais au lieu d'une déduction au prorata des revenus, nous gagnons peu et sommes pénalisés de gagner peu, la possibilité de faire des déclarations d'impôts sur 2 ans par exemple lorsqu'une année nous ne touchons rien et beaucoup la suivante, car le système actuel est pénalisant
- On a perdu de vue ce que peut être aussi l'activité artistique : une vocation. On veut en faire un métier. A côté des artistes du spectacle, de la mode et du design qui ont un rapport avec le monde de l'économie, des salaires et de l'actualité etc, se trouvent d'autres artistes. On ne peut mettre tous les artistes dans le même panier.
- Les artistes seraient plus utiles à la société sans cette pression financière constante, avec la liberté de se consacrer aux projets qu'ils estiment pertinents. D'ailleurs la vente d'œuvres, ne s'accorde pas toujours avec notre rôle d'artiste.

## Rémunération

- Avec un Revenu inconditionnel de nombreux problèmes seraient résolus.
- Je pense qu'il ne faut pas faire de lois trop rigides qui empêcheraient les artistes un espace d'exister (obliger une rémunération des artistes alors qu'il est difficile d'obtenir des fonds est contraignant et il ne faut pas oublier que la production financée par l'espace de l'œuvre qui appartient à l'artiste peut être vendue et présenter une forme de rémunération même si elle n'est souvent pas à la hauteur du temps engagé et pas forcément vendue tout de suite ou aussi ne compte pas lorsque c'est une œuvre éphémère).
- Je pense que la rémunération devrait par contre être obligatoire dans les musées et espaces institutionnels.
- Essayer de prendre en compte les phases de préparation et de recherche dans ce qu'est notre travail et donc de combien devrait être notre rémunération
- Pour ma part, je complète mon activité artistique avec des projets en art-thérapie et yoga, par choix, plaisir et passion. Cependant, sans celles-ci, je ne pourrais pas vivre en tant qu'indépendante de mon art. Je cours cependant constamment après les projets sans pour autant assurer mes fins de mois. Les périodes de création à temps plein sont contraignantes et ne me permettent pas de compléter mes activités avec un CDD à temps partiel auprès d'une institution.

## Assurances sociales

- Instaurer un statut spécial pour les artistes où l'Etat paierait les primes maladies et l'AVS afin de compenser la précarité et les conditions salariales sans besoin de justification (ou peut-être le nombre d'heures dédiées à la pratique par ex.)
- Un revenu de base pour artiste serait bien plus intéressant que les cotisations aux assurances sociales.
- J'aimerais aussi avoir des informations plus précises et approfondies sur la sécurité sociale des artistes aujourd'hui, en particulier les femmes artistes.

## Conditions de travail

- Les conditions d'accueil nuisent aux jeunes artistes
- Je connais très peu d'artistes valaisans qui, comme moi, vivent entièrement de leur travail. Cela n'est possible pour moi que parce que j'ai des loyers très bon marché et que je n'ai pas d'enfants à charge.

## Discrimination

- Je pense qu'il est plus difficile pour un ou une artiste non suisse d'être accepté dans les musées et autre, qu'un artiste suisse
- pour les artistes, rien n'existe pour concilier enfants et vie professionnelle, donc beaucoup d'artistes choisissent de renoncer à une vie de famille
- Tous les artistes sont-ils traités de la même manière en Valais ? (domaine de la littérature, des arts plastiques, du théâtre, de la danse, etc.)
- Les artistes du Haut-Valais subissent une inégalité de traitement en ce qui concerne les possibilités de subventionnement des projets présentés. Ces dernières années, le canton n'a pratiquement pas acheté d'œuvres d'artistes travaillant dans le Haut-Valais.
- Les artistes du Haut-Valais ne sont jamais invités dans les galeries du Bas-Valais.

## Politique culturelle

- Le Service de la culture de l'Etat du Valais insiste toujours sur sa volonté de promouvoir la diversité culturelle (artistique). Les critères de promotion sont toutefois très étroits, idéalistes et éducatifs. Ainsi, c'est surtout le mainstream de « l'art contemporain » qui est encouragé. Ce qu'il faut, ce sont des critères qui encouragent la qualité et l'ampleur de l'art. Merci et salutations sincères.
- Conditions régionales difficiles car, en tant que Haut-Valais, je ne me sens pas suffisamment représenté dans les offices cantonaux de promotion culturelle (ex. conseil culturel).
- Toutes les institutions culturelles sont-elles subventionnées de la même manière en Valais, par exemple le Haut-Valais et le Bas-Valais ? Merci pour votre travail

## Propositions

- Pérenniser et sécuriser, voir augmenter les concours art/architecture -> meilleur revenu pour les artistes + intéressant
- Ce qui manque dans le canton du Valais, c'est un bureau spécialisé pour le Kunst am Bau. Malgré l'existence d'une loi et d'un règlement, personne ne se sent responsable. Par conséquent, les projets d'art et d'architecture sont trop rarement mis en œuvre.

# **L'enquête auprès des structures**

L'enquête met en évidence que :

- Toutes les structures ne rémunèrent pas encore systématiquement les artistes.
- Il n'y a pas de barèmes ou de conventions collectives uniformément utilisés par les structures régulant la rémunération et les conditions de travail des artistes.
- L'enquête révèle un sincère engagement en faveur de bonnes conditions de travail pour les artistes sans que les rémunérations proposées et versées coïncident avec le travail fourni.

### Participation à l'enquête

Nous avons constaté un faible taux de participation à ce questionnaire auprès des structures, avec 23 réponses sur 73 envois, dont une n'a pas été prise en compte, s'agissant d'une compagnie de théâtre engageant de manière ponctuelle des performers remplissant les conditions de notre enquête. Seules 2 structures du Haut-Valais nous sont parvenues

Plusieurs raisons à ce manque de participation peuvent être supposées, dont certaines nous ont été transmises :

- Certaines questions étaient complexes et/ou demandaient un temps de recherche important pour y répondre.
- Un possible désintérêt face à la question des conditions de travail des artistes.

### Détail

10 Institutions cantonales/communales  
 4 Institutions subventionnées  
 3 institutions privées  
 3 Associations  
 2 Offspace  
 1 Compagnie de théâtre (non incluse dans l'enquête)

### Fonctionnement

5 d'entre elles fonctionnent avec 1 emploi à plein temps et des postes à temps partiel.

7 structures fonctionnent uniquement avec des emplois partiels réguliers

6 structures fonctionnent uniquement avec des emplois partiels irréguliers (dont 1 association, 1 galerie privée et 4 institutions cantonales ou communales)

2 offspace, 1 association et 1 institution cantonale ou communale ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

4 répondants engagent plus de 10 prestataires externes (gardiens, graphistes, informatique etc.) et 10 engagent de 1 à 3 mandataires externes.

Ils sont 5 à faire appel à des stagiaires rémunérés, ce qui laisse supposer un encadrement professionnel.

### Vente et pourcentage prélevé

10 structures prélèvent toujours des pourcentages sur les ventes, dont 3 privées, 3 cantonales ou communales, 1 association et 3 associations subventionnées.

11 structures ne prélèvent jamais de pourcentage, dont une précise « Si l'artiste souhaite soutenir notre espace il peut laisser entre 20 % et 30 % ».

### Gestion de la rémunération des artistes

La majorité des structures gère elle-même les rémunérations des artistes. Aucune ne passe par une structure administrative externe.

### Conditions

10 structures demandent aux artistes de justifier d'un statut de travail particulier. Pour 7 d'entre elles le statut d'indépendant est requis ou préféré. Le professionnalisme est également observé, à travers la formation ou le parcours artistique.

8 structures ne demandent aucun statut particulier (2 associations, 2 galeries privées, 1 institution cantonale/communale, 2 institutions subventionnées, 1 offspace), ce qui laisse entendre que les montants octroyés ne sont pas spécifiés (rémunération pour le travail effectué, défraiement, paiement sur facture...)

### Choix des artistes

Pour 14 structures, la préférence locale est observée, soit parce que c'est leur mission, soit pour des questions de subvention ou de convention. Une structure précise ne pas être attractive pour des artistes internationaux

### Détail des commentaires des enquêtés :

- mission du lieu
- pour soutenir les artistes locaux
- parce que ces artistes ont besoin de soutien et peuvent ainsi survivre en Valais.
- Les artistes valaisans ont du mal à survivre ici. Ces dernières années, le (pauvre) canton du Valais a subventionné les artistes vivant en dehors du Valais à hauteur de plus d'un million !!! C'est pourquoi nous soutenons en priorité ceux qui vivent et survivent en Valais.
- Représenter les artistes d'une région
- Afin de créer des dialogues entre la création contemporaine locale et régionale et les expositions muséales que nous organisons
- Plutôt oui, pour favoriser les soutiens cantonaux et répondre aux critères des conventions de subventionnement
- Nous essayons de présenter des artistes locaux ou suisses. Nous ne sommes pas attractifs pour des artistes internationaux
- 7 ont répondu ne pas appliquer de préférence régionale et un a élargi la région à la Suisse.
- Nous ne les favorisons pas, mais le contact est plus facile, donc inévitablement nous travaillons plus avec des artistes locaux.
- le choix artistique compte en priorité
- Afin de montrer de la diversité et ne pas être uniquement centré sur les artistes valaisans
- rayonnement de l'institution
- On essaie de fonctionner de manière équitable pour tous, mais les artistes internationaux sont plus rares.
- ce n'est pas un critère déterminant

### Représentativité de genres parmi les employés de la structure

Avec un rapport de 84 femmes et 37 hommes engagés dans les structures, la prépondérance féminine est attestée. Difficile de répondre pour un tiers à la question du genre, aussi le non-binaire n'est pas représenté, faute de réponses. Si elle a le mérite de prendre en compte tous les genres, la question s'avère impossible à appliquer à cette enquête. De même, la question de la présence de personne racisée s'avère problématique car perçue comme discriminante. Elle suscite une appréciation « cette expression est de la merde en barre ». Toutefois, les réponses totalisent 12 personnes racisées.

### Plus haut salaire dans la structure

Les plus hauts salaires s'échelonnent entre CHF 0.- et CHF 115'000.-, pour des postes de direction ou responsable de service d'institutions cantonales, communales ou subventionnées, et pour les postes de gardiennage, ménage, mise en scène et cheffe de projet, (1 curateur / photographe + texte) dans les structures dont la direction est bénévole.

### Plus bas salaire annuel de votre structure/service

Les plus bas salaires vont de CHF 0.- à CHF 12000.- brut annuel pour les agents d'accueil et stagiaire des structures qui emploient des collaborateurs. Ils sont la plupart du temps rémunérés à l'heure pour les premiers et CHF 1200.-/mois pour les stagiaires.

### Salaires

Le spectre s'étend du bénévolat à plus de CHF 100'000.- annuels de salaire pour un employé dans une structure institutionnelle. On constate que la précarité touche également les responsables des espaces.

Le questionnaire met également en évidence l'importance du nombre de stagiaires engagés. Ces pratiques toujours très répandues participent à légitimer une précarisation des personnes travaillant dans l'art contemporain malgré leur degré de formation élevé et souvent au-delà de l'âge de fin de formation<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Nous avons constaté une explosion de demandes de stages de personnes formées sur le site [www.museums.ch/fr/emploi/offres-demploi/](http://www.museums.ch/fr/emploi/offres-demploi/). Originellement prévus comme des stages permettant d'obtenir des crédits universitaires, ces postes dédommagés et non rémunérés sont devenus monnaie courante par les institutions de toutes natures.

## Budget en 2019

Tout le monde n'a pas souhaité ou pu, faute d'accès, communiquer le budget annuel de fonctionnement. Les 13 chiffres transmis s'échelonnent entre 0-500 et CHF 755'000.-

3 structures n'ont pas distingué le fonctionnement de l'artistique :

- CHF 3500.- pour fonctionnement et artistique
- CHF 11500.- pour fonctionnement et artistique
- CHF 150'966.- pour fonctionnement et artistique

Pour les 9 structures ayant communiqué les budgets distincts entre fonctionnement et artistique, les montants dévolus à l'artistique vont de 98 % (pour les structures bénévoles) à 12 % pour la proportion la plus basse. Parmi les structures ayant des budgets globaux de plus de CHF 90'000.-, les proportions sont de 55 à 12 %. Il est difficile d'interpréter ces chiffres sans connaître les autres activités et services de chaque structure et la répartition budgétaire conséquente.

## Les sources de financement

Sur les 19 structures ayant répondu,

- 3 sont entièrement financées par de l'argent public
- 2 dépendent uniquement de sponsors privés
- 2 sont financées par les ventes seules

Parmi les 12 structures ayant des financements mixtes, les rapports financement public/financement privé/vente varient considérablement. Toute nature confondue, ce sont 16 structures qui dépendent de financements privés et/ou de ventes.

D'autres sources de financement sont citées : bénéfice de bar, cotisations, locations.

## Répartition du budget par exposition et rémunération des artistes

15 structures ont répondu à la question relative à la répartition du budget.

6 disent ne pas rémunérer les artistes (dont 2 galeries privées, 2 institutions cantonales ou communales, 1 association et 1 offspace). L'une d'entre elle précise que « L'artiste paie les impressions des flyers, le vernissage, et se charge du gardiennage de l'exposition ». Une autre ventile 45 % à la production, 50 % à la communication et 5 % aux charges fixes.

Les répartitions sont hétérogènes : analysées sous le rapport rémunération/production, 3/10 présentent un pourcentage de rémunération du travail de l'artiste supérieur aux frais de production, 1/10 est égal et 6 sont inférieurs. 3/7 engagent moins d'argent dans la rémunération du travail de l'artiste que dans la communication et 4/7 davantage.

Parmi les 5 structures prévoyant des changements de répartition des budgets pour 2022, aucune ne fait mention d'introduire la rémunération du travail des artistes. Deux d'entre elles mentionnent des augmentations liées à la communication, une à la conservation et les deux autres à des événements spéciaux.

## Litiges et procédures

Aucune structure n'a été confrontée à une situation de litige dans ses relations de travail.

## Etablissement de contrats

La plupart des structures (13 sur 20) établissent des contrats, 6 en utilisent parfois et 1 jamais. 14 d'entre elles utilisent des contrat-type, 5 des contrats particuliers, tous sont réalisés à l'interne, et aucun n'a été réalisé sur la base de contrats existants (Visarte, W.A.G.E., autre). Une structure fait mention d'une convention plutôt que d'un contrat qui stipule reverser la totalité de la vente aux artistes.

Parmi les 10 ayant donné réponse, 3 seulement disent avoir reçu la demande d'un contrat (elles-mêmes en établissent). Les 7 autres n'ayant jamais reçu de demande de ce type.

Les structures se disent majoritairement favorables à la mise à disposition d'un modèle de contrat (12 contre 2 défavorables), l'une d'entre elles spécifiant que tous les points ne pourront pas y figurer et que de nombreux services sont proposés ne figurant pas sur la liste prédéfinie dans l'enquête.

Parmi les éléments devant figurer en priorité sur un contrat, l'accord sur les ventes vient en priorité (17/20), suivi de la durée d'exposition (16/20). Les transports et montage viennent ensuite (10/20 chacun) puis l'assistance au démontage, la rédaction d'un texte et les photographies des œuvres (7/20 chacun).

Prises dans cet ordre, les priorités ont trait à la fonction de l'exposition (la rentabilité), l'accord sur le service (transport et montage), et la contrepartie en visibilité et communication (texte et photographies).

Les services mentionnés en priorité (transport et montage) concernent l'installation du projet d'exposition. Ils représentent un coût pour les parties qui motive une énonciation contractuelle claire de prise en charge. Viennent ensuite les questions de visibilité qui représentent également un coût et une contrepartie en nature pour l'artiste.

Plus énigmatique est la priorité donnée à la durée de l'exposition figurant en 2<sup>e</sup> position (16/20). Elle mérite d'être élucidée, d'autant qu'elle figure également dans les réponses prioritaires données par les artistes après la rémunération (pour les artistes du bas-Valais) et la vente (pour les artistes du Haut-Valais).

Ont également été énoncés : l'assurance, le droit de regard sur le budget total de l'exposition, la présence des artistes au vernissage et la participation aux visites guidées avec commentaires (facultative), l'aide à la recherche de fonds supplémentaires.

## Rémunération des artistes

- 7 structures rémunèrent les artistes
- 2 rémunèrent parfois les artistes

Parmi les 9 structures rémunérant parfois ou toujours les artistes, 3 seulement distinguent la rémunération du travail des frais de production. Parmi celles qui ne distinguent pas la rémunération du travail des autres rétributions, les raisons invoquées sont le manque de budget et le manque de structure administrative adéquate. Cela signifie que seules 3 sur 20 structures versent potentiellement des charges sociales ou permettent à l'artiste de distinguer les défraiements de sa rémunération.

Six structures se basent sur un barème existant (WAGE, Visarte, AMS) et 2 selon un forfait discuté avec l'artiste.

- 10 ne rémunèrent pas le travail des artistes. Cela concerne 4 institutions cantonales/communales, 1 institution subventionnée, 1 offspace, 2 privées et 1 association (1 sans réponse).

Les raisons invoquées pour la non-rémunération du travail sont principalement le manque de budget, une rétribution par la vente avec ou sans prélèvement de pourcentage, « parce que cela n'a pas été fait avant », ou « parce que les artistes ne demandent pas de rémunération ». Une personne dit « ne pas avoir de structure administrative adéquate », un enquêté n'est pas d'accord avec le principe de la rémunération et une personne écrit qu'il s'agit d'une « manifestation culturelle, touristique et économique (sur le modèle gagnant-gagnant) sans notion d'argent pour artistes et commerces ».

Les 3 raisons évoquées pour lesquelles le travail des artistes n'est pas rémunéré réunissent les

- Questions budgétaires
- Questions d'usage (cela n'a jamais été fait et les artistes ne demandent pas)
- Les pratiques d'exposition-vente

## Rémunération du travail en nature

11 sur 16 répondants ne proposent pas de rémunération du travail « en nature » à la place d'une rémunération financière. 3 ont proposé des promesses d'achat, 1 un catalogue d'exposition et 1 de la visibilité.

## Budget des expositions

Toutes les structures prennent en charge la communication des expositions. A l'exception d'une, toutes prennent également en charge les frais de vernissage. 12/17 prennent en charge l'assurance et 10/17 mettent à disposition les services d'un régisseur et le matériel technique. 9/17 se chargent du transport, soit un peu plus de la moitié des enquêtés ayant répondu.

Certains mentionnent encore le gardiennage, la curation, documentation, honoraires d'artistes et charges sociales, critique d'art, les logement et nourriture, frais de déplacement, per diem, l'espace, les services des directeur comptable, contrôleur de gestion et les frais généraux d'exploitation, etc.

## Pratiques de défraiement

Les défraiements sont majoritairement versés par remboursement. Seules 3/14 réponses disent avancer la somme et 2 procèdent de l'une ou l'autre manière. 2 ne remboursent pas les frais et 1 l'inclut dans le forfait convenu. La pratique de remboursement induit pour l'artiste d'avancer de l'argent d'une trésorerie dont il dispose rarement au vu de ses faibles revenus.

## Pratiques de paiement

La plupart des structures verse un cachet sans vérifier s'il sera déclaré et si des cotisations seront prélevées (5/11). 4/11 procèdent parfois à une vérification, 2/11 vérifient toujours dont 1 seule salarie ou procède aux retenues des charges sociales.

## Attention aux conditions de travail des artistes

La grande majorité des structures se dit attentive aux conditions de travail des artistes (12/16)

- confiance mutuelle et organisation
- Les artistes reçoivent le 60 % du montant des ventes
- Professionnalisation et sérieux du travail d'artiste
- pour valoriser l'artiste et pour se tenir au budget planifié
- C'est dans la philosophie de l'association
- Il faut que l'artiste puisse vivre de son art
- Oui, car les artistes sont des professionnels de la culture dont le travail reste trop souvent sous-valorisé et les heures de travail négligées. C'est comme si leur travail était facile, nous était « dû » et ceci ne peut plus continuer aujourd'hui.
- Tout travail mérite salaire. La rémunération est obligatoire et

doit apparaître dans les budgets pour pouvoir obtenir du subventionnement public. Le contrat permet de clarifier les points délicats dès le début du projet.

- Parce que chacun-e des travailleur-euse-s est important-e.
  - Parce qu'être artiste est une profession et ce n'est pas normal qu'aujourd'hui encore, certains artistes ne soient pas rémunérés pour leur travail et que leur travail soit considéré comme « dû » et n'ayant que peu de valeur pécuniaire.
  - ils font vivre la fondation
- 3 disent ne pas y prêter une attention particulière se basant sur un principe de réciprocité (2x) ou à cause de l'absence d'une structure administrative suffisante.

### **Améliorations concernant les droits et conditions de travail des artistes\***

La moitié des enquêtés dit avoir moyennement ressenti des améliorations en 2020-21. Un tiers n'a pas remarqué d'amélioration à l'exception des soutiens mis en place durant le Covid. Une seule personne dit avoir perçu une amélioration depuis 2018.

### **Baisse du nombre d'expositions pour assurer la rémunération des artistes**

Le prolongement de la durée des expositions et, partant, la baisse de leur nombre annuel, n'est pas une solution pour la majorité des structures(8/19) qui y voient une baisse d'opportunités pour les artistes et une probable baisse des subventions.

5/19 structures disent ne pas savoir et 4 d'entre elles y sont favorables.

### **Projets artistiques réalisés en 2019**

198 projets artistiques ont été réalisés par 15 structures ayant répondu au questionnaire, dont 53 expositions, 35 performances, 114 événements hors vernissages, concerts et visites.

### **Préoccupations et/ou besoins des structures**

- Aucun
- Changer radicalement de fonctionnement
- Qualité des expositions
- Créer du lien avec la population, le public, et approfondir notre dialogue avec les artistes
- Une équipe bénévole motivée, une bonne harmonie dans les locaux et des projets réalisables intéressants et stimulants dans notre budget
- Faire connaître toujours plus notre lieu d'exposition afin que les artistes puissent vendre encore mieux leurs œuvres
- Que l'espace d'exposition de la collection communale entretienne le dialogue qu'elle a initié depuis 2020 avec la création contemporaine régionale et suisse et qu'elle s'aide de son organe associatif pour continuer à pouvoir chercher des fonds additionnels permettant d'inviter des artistes contemporains à intervenir dans les expositions temporaires annuelles du focus.
- Augmentation du financement pour se pérenniser et pouvoir rémunérer (un tout petit peu) les bénévoles
- Financement et bénévoles indispensables
- Négocier plus de subventionnement public. Démarcher des partenaires privés. Augmenter les effectifs en interne.
- Il est nécessaire de la professionnaliser ou de changer totalement de type de structure, car le fonctionnement actuel n'est pas adéquat.
- À moyen terme, il est évident que l'on doit envisager une professionnalisation, ce qui implique des changements dans le mode de financement.
- En tant qu'association, nous avons besoin de soutien au niveau des fonds financiers
- Montrer des positions artistiques importantes, sécurité financière, programmation indépendante, qualité, art valaisan et positions internationales, travail de médiation
- Les positions artistiques importantes demandent des fonds importants.

### Revenu par la vente

Il apparaît que la distinction entre exposition de centre d'art et exposition de vente ne soit pas toujours claire, en dehors des galeries commerciales. Il est à remarquer que 5 parmi les institutions cantonales ou communales sont partiellement financées par des pourcentages prélevés sur les ventes, de 65 % à 1,7 % du budget total. La pratique de prélèvement sur les ventes par des administrations publiques interroge sur leur mission en matière de politique culturelle.

### Rémunération

À remarquer que la rémunération n'est une priorité que pour 3 structures sur 20, alors que toutes se disent conscientes de la précarité des artistes et soucieuses de les soutenir. C'est par la vente que semble se manifester le soutien aux artistes inscrivant ainsi la plupart des structures dans une pratique commerciale.

### Rémunération en nature

La liste des services mis à la disposition des artistes visuels relève un nombre de détails qu'il n'est pas usuel de retrouver dans d'autres disciplines artistiques. Soustrait-on aux cachets des musiciens, comédiens, metteurs en scène ou autres acteurs de la scène les locations de salle et frais administratifs ou d'organisation ? Doit-on distinguer l'artiste-interprète protégé par la loi du travail de l'artiste-auteur indépendant ? Ne doit-il pas répercuter sur ses honoraires à son tour et au même titre que la structure qui l'engage les locations d'atelier, matériel technique, frais administratifs et heures de travail ? Par ailleurs, le travail des uns et des autres n'est-il pas interdépendant ? De même que la visibilité des espaces et des personnes ?

Ces questions méritent d'être partagées entre tous à l'occasion d'une restitution publique des résultats d'enquête.

La pratique de rémunération en nature s'avère être insatisfaisante pour la majorité des artistes. Elle mérite d'être étudiée sous les différents angles du marché actuel de l'art, des pratiques en cours et de l'évolution de la réalité valaisanne : l'incidence sur les ventes et/ou la notoriété d'un catalogue est-elle avérée ? Le prix de sa production n'équivaut-il pas à la rémunération du travail ? La visibilité suffit-elle ? N'est-elle pas réciproque ? Ne peut-elle pas s'ajouter à une rémunération du travail ? Quel travail de visibilité est donné à l'artiste par la structure d'accueil ? Comment les œuvres entrées dans une collection par don sont-elles valorisées pour que l'artiste en tire une visibilité ?

La raison d'un manque de budget pour ne pas rémunérer le travail des artistes apparaît comme légitime de la part des espaces privés et commerciaux non subventionnés (qui prennent en charge l'organisation, la communication, les transports et la production de la pièce et octroient un pourcentage sur la vente) ; il convient de la problématiser dans des espaces non commerciaux et à plus forte raison municipaux ou subventionnés dont le rôle supposé est le soutien à la culture.

### Nécessité d'un barème harmonisé

La diffusion d'un barème auprès des structures permettrait d'établir des négociations et contrats autour d'une base commune harmonisée sur l'ensemble du canton. Un enquêteur spécifique que le barème devrait être appliqué en fonction de la situation de la structure, mettant en perspective la réalisation d'un barème modulable en fonction des budgets, surfaces et nombres d'œuvres et s'il s'agit d'œuvres déjà réalisées ou de productions. Un barème modulable est proposé par la Fondation Mondriaan (NL), dont s'est inspiré le barème réalisé par Visarte-Genève et en cours d'application (phase-test en automne 2022).

### Nécessité d'un contrat

Il semble important d'informer sur la légitimité d'une rémunération auprès des parties, et de divulguer les barèmes adéquats en vigueur pour établir la négociation et un contrat sur des bases communes. Cela permet également de discuter des apports de chacune des parties dans le projet.

L'absence de contrats, donc de régulation, encadrant le travail artistique donne lieu à une « zone de flou » que les artistes comme les structures souhaitent éclaircir. La récente pandémie de Covid-19 et l'annulation de nombreux événements culturels ont montré l'importance d'un cadre de travail clairement établi et l'importance de pouvoir présenter un contrat, voire même de se référer à des conditions d'annulation d'une partie ou de l'autre. La mise en place d'un contrat personnalisable élaboré par les artistes et les structures, sur la base d'un modèle permettrait de tenir compte de tous les points impliqués dans le projet et favoriserait des discussions équitables entre structures et artistes. Si en Suisse, le contrat oral a une valeur légale, le contrat écrit offre la possibilité de spécifier les responsabilités, droits et devoirs de chacun et de protéger davantage les parties. Dans le cas de projet artistique, il s'avère cependant difficile à établir à un moment où l'œuvre n'est souvent pas encore déterminée. La mise à disposition d'une liste de termes à discuter entre les parties pourrait aider chacune d'entre elles à détailler les responsabilités avant l'établissement d'un contrat satisfaisant.

### Incidence sur le nombre annuel d'expositions

Si baisser le nombre d'expositions offre une possibilité de mieux rémunérer le travail des artistes, elle ne répond pas à la cause principale de cette absence de rémunération, le plus souvent expliquée par le manque de budget.

Les réponses données par les artistes à cette question sont analogues et font ressortir l'ambiguïté de la question autant que les craintes d'une baisse générale des subventions. Une baisse du nombre des expositions peut se révéler utile si elle est assortie d'une augmentation des subventions et d'une répartition dans les budgets d'exposition tenant compte de la rémunération des artistes sur un barème correspondant à leur travail. La complexité de la question ne peut être rendue dans un questionnaire et mérite de faire l'objet d'une discussion entre toutes les parties, englobant les subventionneurs.

## Distinguer les sources de revenu

L'indépendance ainsi qu'un revenu artistique insuffisant pour vivre et provenant prioritairement de ventes explique en partie la précarité des conditions de travail des artistes en Valais. L'indépendance induit un fonctionnement entrepreneurial et marchand qui exclut les nombreuses autres formes d'activités artistiques que sont les performances, les installations et la recherche. Le fonctionnement par vente et le fonctionnement par soutien doivent être distingués pour pouvoir établir une rémunération propre à ces pratiques artistiques "hors produit".

## Augmenter et diversifier les soutiens

Le soutien aux arts visuels en Valais est actuellement inférieur à ceux octroyés aux autres disciplines artistiques. Si dans les domaines des arts vivants, la rémunération du travail des artistes est naturellement comptabilisée dans les budgets, elle est dans le domaine des arts visuels encore tributaire d'un usage de la gratuité tant de la part des institutions que des artistes eux-mêmes. Il est souhaitable que les politiques culturelles augmentent leurs subventions afin d'accompagner la mise en place de rémunérations pour toute activité artistique, ainsi que les répartitions budgétaires distinguant rémunération et charges sociales des autres frais.

## Mettre en place un barème harmonisé

Les disparités dans l'application et le traitement de la rémunération témoignent du besoin de conventions collectives applicables au domaine des arts visuels. En effet, si des lignes de conduites claires (barèmes et contrats) venaient à être mises en place, les structures seraient mieux encadrées et suivraient ces directives. Par ailleurs, à travers le Message culture fédéral pour la période 2021-2024<sup>21</sup>, Pro Helvetia et l'OFC ont déclaré « s'engager désormais en faveur d'une rémunération convenable des acteurs culturels » et accompagner leurs soutiens « d'une condition prévoyant que les bénéficiaires d'aide financière doivent se conformer aux directives des associations faitières respectives en matière de rémunération des acteurs culturels », une nouvelle mesure qui devrait être également appliquée par les communes et les cantons.

<sup>21</sup> [Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024](#)

## Améliorer l'information et le conseil aux artistes et aux acteurs culturels concernant :

- les pratiques liées à la rémunération et accompagner les efforts entrepris par les administrations publiques qui ont introduit la rémunération dans les formulaires de demande de soutien.
- les éléments de calcul et de barème. Le recours au barème de Visarte, faitière à laquelle sont affiliés de nombreux enquêtés, apparaît encore insuffisant. Un barème tenant compte de davantage de paramètres (budget de la structure d'accueil, surface, production d'œuvres ou œuvres déjà réalisées...) pourrait s'avérer nécessaire.
- La protection sociale des acteurs culturels

## Prévoyance sociale

La cotisation à un 2<sup>e</sup> pilier est rentable à condition que la rémunération permette d'accéder à la rente de retraite, ce qui s'avère difficile à atteindre au vu des faibles revenus. L'obligation de cotiser appauvrit ainsi durant les années d'activité, sans assurer de gain au moment de la retraite, le montant cotisé étant insuffisant pour assurer une rente. Faut-il l'imposer tel que le suggère SuisseCultureSociale suite à son enquête en 2021<sup>22</sup> en aménageant des conditions particulières pour les artistes ?<sup>23</sup> Quoiqu'il en soit la mise en place d'une rémunération reste la pierre angulaire de toute cotisation.

<sup>22</sup> Op. Cit.

<sup>23</sup> Les études réalisées à ce jour prouvent en outre qu'en plus du bas niveau de revenu, l'organisation du système des assurances sociales influe négativement sur la protection sociale des acteurs culturels. Cet impact négatif ne résulte pas seulement du bas niveau de revenu, mais aussi du fait que les acteurs culturels combinent souvent des emplois de courte durée ou de durée limitée, et activité salariée avec activité indépendante occasionnelle. La combinaison de ces facteurs a un impact négatif surtout sur la prévoyance professionnelle et l'assurance chômage. Une étude toute récente, de 2021, relève ainsi la nécessité de prendre des mesures dans le domaine de la prévoyance professionnelle, aussi bien dans le 2<sup>e</sup> pilier que dans l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et dans l'assurance-accidents. Les aspects relatifs au droit des assurances sociales sont liés aussi à des questions touchant la nature du contrat (ou du contrat de travail), par exemple lorsqu'il s'agit d'établir si une personne fournit une prestation en tant que salariée ou qu'indépendante.

